

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTENY
Séance ordinaire du 15 décembre 2022

ENFANCE-JEUNESSE

Fixation des tarifs des stages multisports

Date de convocation : 09/12/2022

Nombre de Membres

En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 27 - Exprimés : 26 - Pour : 21 - Contre : 5 - Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux le 15 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Santeny, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de M. Vincent BEDU.

Présents : Vaihere AVAEORU-MOTTA, Éric BAUDE, Karim BELATTAR, Nelly BOTTELLI, Laëtitia BOURGITEAU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Alain DELAGE, Sophie DEL SOCORRO, Delphine DESCAMPS, Joël DIAS DAS ALMAS, Victor DIAZ, Flora DURANDEAU, Pierre GIRARD, Joël-Robert HANSCONRAD, Valérie MAYER-BLIMONT, Michèle MEUNIER, Christèle MIGNON, Karen NABETH, Philippe NAHON, Patrick PICARD, Jean-Luc POUGET, Virginie SERANO, Martine THIRROUEZ.

Absents représentés : Pierre MORIZOT représenté par Alain DELAGE, Anne-Charlotte VIGNOLLE représentée par Michèle MEUNIER, Renzo MANFREDI représenté par Eric BAUDE.

Mme Nelly BOTTELLI a été élue secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 50-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en place de stages multisports,

Considérant la volonté politique de la municipalité d'appliquer un quotient familial aux tarifs des stages multisports,

Vu la présentation de ce point à la commission enfance-jeunesse du 6 décembre 2022,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 contre Mme DEL SOCORRO, Mme THIRROUEZ, Mme AVAEORU, M. POUGET, M. NAHON, 1 abstention Mme NABETH.

Article 1 : fixe, pour l'année 2022, les tarifs des stages multisports tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tranches Quotient Familial	Tarif journée avec repas
QF ≤ 304 €	8,39 €
305 € < QF ≤ 557 €	10,47 €
558 € < QF ≤ 810 €	11,72 €
811 € < QF ≤ 1 164 €	13,37 €
1 165 € < QF ≤ 1 519 €	15,03 €
1520 € < QF ≤ 1873 €	16,92 €
QF > 1874 €	18,98 €
Extérieurs	23,37 €

Article 2 : Adresse la présente délibération à :

- Madame le Préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Boissy Saint-Léger

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent BEDU



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-2194 007 02-20221215-DEL IB5 0_202